



---

## **FEUILLE DE ROUTE : LA SUISSE A BESOIN DE RELATIONS STABLES ET HARMONIEUSES AVEC L'UNION EUROPÉENNE (UE)**

### *Remarque préliminaire*

*Depuis des années, le débat politique porte sur la question de savoir si la Suisse doit ou non entretenir des relations avec l'Europe. Or c'est la mauvaise question, car la Suisse, du fait de sa position géographique ainsi que de son ancrage économique et culturel, appartient de toute manière au continent européen. La vraie question est donc ailleurs : comment organisons-nous ces relations sur la durée avec les Etats européens et leur institution commune, à savoir l'Union européenne, et quel doit être le statut de la Suisse en Europe ? Dans cette discussion, il s'agit notamment de déterminer les modalités qui permettront à l'avenir de défendre au mieux nos intérêts et d'exercer de l'influence sur les décisions qui nous concernent. C'est l'objet de cette feuille de route, qui s'inscrit dans une perspective à moyen terme.*

### **I. La position du PS sur la question de l'Europe**

Le PS est l'unique grand parti qui se prononce depuis des années en faveur d'une ouverture de la Suisse, de la normalisation des relations avec l'UE et d'une adhésion complète. Le PS Suisse a revu régulièrement sa position par rapport à l'adhésion et a concrétisé les réformes d'accompagnement qui devenaient dans le même temps nécessaires à la réalisation de cet objectif. Une discussion d'adhésion semble actuellement bien lointaine. En acceptant à une très faible majorité l'initiative populaire fédérale de l'UDC « contre l'immigration de masse » (article 121a de la Constitution fédérale), le 9 février 2014, les votantes et votants suisses ont plutôt remis en question (en profondeur) la politique en matière européenne en vigueur jusque-là – probablement de façon involontaire dans la plupart des cas. Nous sommes confrontés à une situation où il s'agit de commencer par consolider à nouveau les fondements de cette politique, à savoir les accords bilatéraux. Nous devons tout faire pour éviter que la politique d'intégration ne soit pour ainsi dire « gelée » par la mise en œuvre de l'article 121a compatible avec l'UE de l'initiative populaire fédérale « contre l'immigration de masse ». Le PS s'engage donc pour une intensification et un approfondissement des relations. La présente feuille de route se propose de présenter le chemin à suivre pour y arriver et de servir de réponse à l'insidieux processus d'isolement en cours. Cela est d'autant plus ambitieux que l'UE en tant que projet politique jouit de moins de soutien au sein de la population, en particulier en raison des crises actuelles. Le PS est conscient de ce problème et se voit dans le même temps

dans l'obligation, en tant que parti progressiste, de montrer comment les relations (importantes !) avec l'UE peuvent être maintenues et développées. Car la Suisse est dépendante de relations stables et harmonieuses avec l'Europe.

Durant son histoire, l'UE a obtenu des réussites. Elle est principalement synonyme de paix durable sur le continent européen. Elle a réussi à intégrer les quelques pays de l'Est, trouve quelques améliorations pour relever les défis écologiques et climatiques et elle a participé au développement de la place scientifique européenne. En apparaissant en tant que communauté sur la scène internationale, elle y est devenue, en ces temps de globalisation, un acteur important. Malgré toutes ses faiblesses, elle est une forte communauté de droits et de valeurs, qui ne fait pas que rappeler aux actuels 28 États membres leurs engagements constitutionnels démocratiques ou leurs devoirs en ce qui concerne l'État de droit et en matière de droits humains. Aujourd'hui, bon nombre de ces acquis sont mis en danger en raison des accords TiSA et TTIP. Si ceux-ci sont acceptés, cela aura de lourdes conséquences au niveau européen et suisse, en particulier pour le service public et le contrôle démocratique de l'économie. Dans leur conception, de tels accords vont à l'encontre de notre État de droit et des valeurs socialistes. À cet égard, le PS va continuer de s'engager en priorité pour les droits fondamentaux, le service public et le contrôle démocratique de l'économie.

L'Union européenne est aujourd'hui résolument à la merci de l'économie. Elle est marquée par un esprit néo-libéral, antidémocratique et non solidaire. À l'intérieur de l'UE, le pouvoir est réparti de façon fort inégale et ses instances importantes du point de vue politique ne sont que trop souvent dominées par des lobbyistes de l'économie. La crise économique, sociale et démocratique qui en résulte met à mal l'intégrité de l'UE. Cela dit, le PS se conçoit comme partie d'un mouvement internationaliste qui s'engage par-delà les frontières des États nationaux pour une fin de l'hégémonie néolibérale. Car il est illusoire de penser que les réponses aux crises économiques, sociales, humanitaires et démocratiques ainsi que les réponses aux défis globaux, comme le changement climatique et la concurrence entre les différentes places économiques, peuvent être apportées dans un contexte nationaliste. Il s'ensuit que la réponse à cette crise et à ces défis peut et doit impliquer « plus » et non « moins » d'Europe et d'internationalisme. Et, dans une première phase, la réponse doit consister à avoir une Europe plus démocratique et plus sociale.

### ***L'UE dans une crise multiple***

À vrai dire, l'UE est en ce moment exposée à d'énormes tensions : entre le Nord et le Sud dans la crise de l'euro, entre l'Est et l'Ouest sur la question des réfugié-e-s. Les observateurs parlent d'une véritable crise existentielle. A l'origine de l'aggravation de ces problèmes se trouvent de grandes erreurs politiques, qui ont été commises par les responsables de l'UE, avant tout dans la crise de l'euro. L'absence d'une politique économique et budgétaire, un programme néolibéral et une politique d'austérité à courte vue ont causé des dommages économiques et politiques de grande ampleur. C'est avant tout le chômage des jeunes, en nette augmentation depuis lors, qui va gravement porter atteinte à la légitimation du projet européen à longue échéance. À cela s'ajoute maintenant

la plus grande crise de réfugié-e-s survenue depuis la Seconde Guerre mondiale, consécutive à la guerre en Syrie. Elle équivaut à une charge supplémentaire pour l'union, qui est déjà politiquement affaiblie. Ainsi, en l'espace de quelques années à peine, la communauté s'est vue entravée dans deux de ses projets centraux (union monétaire et libre circulation des personnes). Les carences institutionnelles, les structures décisionnelles et de pilotage déficientes permettant de se rendre maître de ces crises rapidement et avec succès pèsent lourdement sur le projet d'unification européen. La critique augmente et fait le jeu des forces qui misent sur la carte nationaliste. Le contre-projet de l'opposition de la droite nationaliste est déclaré ouvertement : les États membres doivent chercher des solutions nationales, s'isoler, et les nations doivent entrer en concurrence les unes contre les autres. La première moitié du 20<sup>e</sup> siècle a montré où cela pouvait mener dans les cas extrêmes. La menace de sortie de la Grande-Bretagne (« *Brexit* ») complique la situation. Il est maintenant clair que les Britanniques pourront s'exprimer sur cette question le 23 juin 2016 à l'occasion d'un vote référendaire.

Dans cette situation de crise, il manque à la communauté les possibilités d'adapter les traités dans un processus défini et de créer des bases légales en vue d'une nouvelle politique avec laquelle les problèmes pourraient être résolus avec succès. Résultat logique : l'UE menace d'éclater ou de se désagréger. Le PS Suisse part du principe que l'UE doit se réformer du tout au tout pour rester un projet pérenne dans un sens démocratique, solidaire.

***Thèse 1 :*** *Plus l'UE est hétérogène et donc (aussi) plus elle est incapable d'agir (accord de « Brexit » avec la Grande-Bretagne, différend au sujet de l'adhésion de la Grèce à Schengen, etc.), plus cela est mauvais pour la Suisse et ses relations avec l'UE.*

En cette période de crise, il est pour l'UE plus difficile qu'auparavant de faire des concessions à la Suisse. En effet, au vu des forces centrifuges à l'œuvre dans ses propres rangs, elle cherche à perpétuer en particulier le caractère général de ses principes. À la différence de la situation qui prévalait dans les années 1990, lorsque les bilatérales ont été négociées, Bruxelles ne voit en outre plus la Suisse comme une candidate à l'adhésion quelque peu intraitable, mais comme un État tiers « normal ». La Suisse en fait l'expérience déjà maintenant. Les négociations entre l'UE et la Grande-Bretagne ont dominé les discussions entre la Suisse et l'UE à propos d'une mise en œuvre consensuelle de l'article 121a Cst.. La position de l'UE est calquée sur sa réponse à la Grande-Bretagne. Dans ses discussions, la Suisse ne pourra pas « arracher » plus que ce que Londres a obtenu. Si la Grande-Bretagne allait jusqu'à se prononcer en faveur de la sortie de l'UE lors du vote sur le « *Brexit* », la Suisse devrait probablement se préparer à une phase d'incertitude prolongée. Entre Londres et Bruxelles commenceraient des négociations de longue haleine visant à redéfinir les relations mutuelles. La voie bilatérale de la Suisse pourrait prendre fin sur une voie de garage.

## **II. Les relations bilatérales : une construction pour les périodes de beau temps**

***Thèse 2 :** Les accords bilatéraux, tels que nous les connaissons aujourd'hui, ne peuvent plus être maintenus ni poursuivis – ils ont bien fonctionné tant que l'UE pouvait agir « en circuit fermé » et s'appuyer sur ses institutions (notamment la Commission), tant qu'un petit nombre de désaccords faisaient leur apparition et que la Suisse, de son côté, poursuivait une politique européenne claire et cohérente.*

Avec l'extension de l'UE à 28 États membres, avec l'augmentation des difficultés à l'intérieur de l'UE elle-même, la Suisse aura toujours plus de peine à négocier des solutions taillées sur mesure. Depuis 2008 au plus tard, l'UE a clairement fait comprendre à la Suisse que l'intensité et la multiplicité des relations bilatérales exigeaient une nouvelle base institutionnelle sous la forme d'un contrat-cadre. Depuis lors, la Suisse est en négociations avec l'UE à propos d'un accord-cadre qui devrait concerner avant tout la reprise du droit dynamique, la même interprétation des règles, un mécanisme pour le règlement des différends et un système judiciaire indépendant en cas de différend. Le vote sur l'initiative populaire fédérale « contre l'immigration de masse » a montré que l'ensemble de l'accord bilatéral pouvait être remis en question dans son intégralité en tout temps. L'UE souhaiterait par conséquent, dans ses relations avec la Suisse, prendre des précautions (contractuellement) à long terme du point de vue juridique par l'intermédiaire d'un accord-cadre.

## **III. Application de l'art. 121a : une mise à l'épreuve dans une relation déjà chargée**

La Suisse devrait, comme décrit plus haut, tôt ou tard et de toute façon aborder la question de l'avenir de la voie bilatérale, vu que celle-ci ne serait pas praticable plus longtemps sans un accord institutionnel. Cette discussion, la Suisse doit maintenant la mener dans des conditions rendues plus difficiles. Sa position est affaiblie. L'acceptation de l'article 121a crée de l'incertitude juridique. Pour la Suisse, il devient dès lors toujours plus urgent de clarifier et de stabiliser sa position par rapport à l'UE. Avec une mise en œuvre de l'article 121a compatible avec l'UE, ce n'est pas gagné. Le risque existe que politique et économie se contentent de la mise en œuvre de l'article 121a et que des questions essentielles de notre relation avec l'UE soient ainsi laissées de côté et oubliées.

Le récent arrêt du Tribunal fédéral a conforté le PS dans son opinion selon laquelle l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) passe avant l'article constitutionnel 121a. Pour l'heure, toutefois, aucune solution consensuelle avec l'UE sur la question de savoir comment la libre circulation des personnes devrait être mise en œuvre avec les dispositions de l'article constitutionnel 121a ne se dessine. Dans ses discussions avec Bruxelles, le Conseil fédéral mise sur une clause de sauvegarde : celle-ci présenterait

l'avantage que des mesures permanentes permettant de contrôler l'immigration n'auraient pas à être introduites. Il s'agirait plutôt de « mesures d'urgence » provisoires, limitées dans le temps. L'UE a attiré l'attention de la Suisse sur le fait que de telles mesures, pour rester en adéquation avec l'accord sur la libre circulation des personnes, devaient s'aligner sur les dispositions de l'article 14, alinéa 2 de l'Accord sur la libre circulation. Il ne devrait s'agir ni de mesures quantitatives (contingents) ni des mesures discriminatoires contredisant les principes de l'UE (priorité des travailleurs résidents).

***Thèse 3 :*** *Le PS soutiendra un accord consensuel avec l'UE comprenant des mesures qualitatives. À la condition, bien sûr, que les principes de la libre circulation des personnes soient ici respectés.*

Un accord sur un tel « mécanisme d'urgence » ne serait rien de plus qu'un moyen de mener à court terme la Suisse hors de l'impasse dans laquelle le pays se trouve depuis l'acceptation de l'art. 121a Cst..

***Thèse 4 :*** *Le PS va s'opposer bec et ongles à l'introduction unilatérale de contingents (clause dite « de sauvegarde »).*

Le Conseil fédéral a maintenant décidé de miser, dans une phase intermédiaire – jusqu'à ce qu'une solution consensuelle soit trouvée, sur ce que l'on appelle une « clause de sauvegarde unilatérale ». Une telle clause prévoirait toutefois, comme le Conseil fédéral l'a lui-même confirmé, une limite maximale (un plafond) et des contingents – donc des mesures quantitatives – et violerait donc l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). En réaction, l'UE pourrait envisager toute une série de mesures : ainsi, elle pourrait de son côté résilier toutes les Bilatérales I (clause dite « guillotine »), renoncer à la prolongation de l'accord sur la recherche Horizon 2020/Erasmus, ne plus vouloir d'adaptation des accords existants, également autoriser des violations des accords (p. e. par des États de l'UE agissant à titre individuel), ériger de nouveaux obstacles en matière de commerce, approuver des règlements plus durs d'États tiers ou refuser de résoudre des questions spécifiques. La question consiste donc à savoir si et comment la collaboration pourra se poursuivre en ce qui concerne Schengen/Dublin. Sur le plan de la politique intérieure, les négociations des limites maximales (plafonds) et des contingents annuels généreraient toujours plus d'insécurité et d'agitation.

***Thèse 5 :*** *Le PS insiste sur sa conviction que l'adoption de l'article 121a était une erreur. Une mise en œuvre à la lettre nuirait aux habitant-e-s de ce pays. C'est pour cela que le PS a exigé très tôt une application au travers de réformes intérieures du marché du travail, qui se font cependant toujours attendre, comme l'extension de la protection des salaires, le renforcement des droits syndicaux et la continuation de la promotion du potentiel de main-d'œuvre indigène.*

Le PS a exigé très tôt la mise en œuvre de l'art. 121a sur les réformes<sup>1</sup> intérieures – ce qui nous importe en premier lieu est la protection réelle et efficace du salaire et la préservation des places de travail. La Confédération doit lutter contre le « *dumping* » salarial et empêcher que les travailleurs plus âgés soient exclus du marché du travail et introduire de nouvelles mesures garantissant l'égalité de salaire entre femmes et hommes. D'un autre côté, les vies familiale et professionnelle doivent enfin être plus conciliables, de façon à ce que le potentiel de main-d'œuvre indigène soit mieux mis à profit et que les femmes, en particulier, ne soient pas tenues à l'écart du marché du travail. En fait aussi partie la suppression des obstacles qui empêchent l'accès rapide au marché du travail pour les requérant-e-s d'asile, pour les personnes admises à titre provisoire et pour les réfugiés. C'est aussi ce que vise le fait d'exiger que l'on investisse davantage dans la formation de la main-d'œuvre propre déjà au pays. Pour lutter contre les effets négatifs de la libre circulation, il faut aussi renforcer les mesures de protection de l'environnement, en prenant en compte dans une mesure particulière le trafic des pendulaires dans les régions frontalières et la promotion corrélative de la mobilité publique.

Le PS est aussi prêt à examiner une « approche *bottom-up* » pour l'introduction de mesures d'accompagnement. Il est ici question de lutter d'abord de façon ciblée dans des branches particulièrement concernées (affichant un taux de chômage supérieur à la moyenne ou des baisses de salaires supérieures à la moyenne) contre le « *dumping* » salarial et les violations des conditions de travail en vigueur. Des mesures adéquates pourraient ensuite être étendues au niveau régional, puis à tout le pays si la situation ne s'améliorait pas dans les branches concernées. Le but des mesures d'accompagnement (que le PS souhaiterait aussi étendre à d'autres domaines que le marché du travail, notamment au marché du logement) est de contribuer au fait que l'utilité économique de la libre circulation des personnes profite à toutes et tous et que les éventuels effets collatéraux négatifs ne doivent pas être supportés par les plus faibles. Des mesures d'accompagnement fortes permettent d'éviter les restrictions quantitatives de la libre circulation et, donc, la mise en péril des relations bilatérales avec l'UE<sup>2</sup>.

Ici, le PS Suisse ne fait pas fausse route, comme le démontre aussi la toute récente initiative de la Commission européenne qui, au début du mois de mars présentait ses propositions de réforme pour la directive sur le détachement de l'UE. La commissaire chargée des affaires sociales de l'UE, Marianne Thyssen, expliquait à ce sujet : « si nous ne veillons pas à ce que dans le marché intérieur aient cours des conditions de concurrence équitables, nous perdrons le soutien des citoyens. » Elle exigeait qu'à l'échelle européenne, la formule « **Salaire égal pour un travail de valeur égale au même endroit** » soit appliquée – indépendamment du fait de savoir si une personne habite dans un pays ou si elle est détachée d'un autre pays. Ce serait très équitable pour les entreprises, car les mêmes conditions-cadres sont valables pour toutes les entreprises et plus personne n'est exposé (sur son propre marché) à la concurrence déloyale pratiquée par des fournisseurs en provenance d'autres États et dont les coûts seraient peu élevés.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le concept complet de mise en œuvre du PS [http://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/umsetzungskonzept\\_zu\\_art.121a\\_by\\_de\\_bereinigt\\_nach\\_dv\\_0.pdf](http://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/umsetzungskonzept_zu_art.121a_by_de_bereinigt_nach_dv_0.pdf)

<sup>2</sup> Voir aussi « La Suisse peut faire mieux ! Paquet de réformes pour de meilleures conditions de vie » (2015) [http://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/150611\\_reformpaket\\_lebensbedingungen\\_sp\\_1.pdf](http://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/150611_reformpaket_lebensbedingungen_sp_1.pdf)

**Thèse 6 :** Avec la formule « Salaire égal pour un travail de valeur égale au même endroit », la Commission européenne, à Bruxelles, appuie l'exigence du PS Suisse selon laquelle l'acceptation de la libre circulation des personnes passe par des mesures d'accompagnement et la lutte contre le « dumping » salarial. Finalement, le concept de libre circulation des personnes doit également pouvoir résister à toute nouvelle votation à venir.

À la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. est finalement aussi lié le protocole sur la Croatie, qui prévoit l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. Ce protocole a certes été signé par le Conseil fédéral, mais il n'a pour l'heure pas été ratifié. Cela s'explique par les discussions en cours à propos du maintien de l'accord sur la recherche Horizon 2020, qui est d'une importance cruciale pour la place scientifique et de recherche suisse. Sitôt qu'une solution consensuelle sur la mise en œuvre de l'art. 121a aura été trouvée avec l'UE, la Suisse pourra aussi ratifier le protocole sur la Croatie.

**Thèse 7 :** Une mise en œuvre rapide, eurocompatible de l'art. 121a Cst. permet au Conseil fédéral de ratifier immédiatement le protocole sur la Croatie et de maintenir ainsi l'accord sur la recherche Horizon 2020.

#### **Sauvegarder Schengen, adapter Dublin**

**Thèse 8 :** Dans le cadre de l'accord de Schengen, le PS s'engage en particulier pour le maintien de la libre circulation des personnes au sein de l'Europe et s'engage pour une révision de l'accord de Dublin.

La crise politique qui sévit en Europe ne lui permet pour l'heure ni d'offrir sa protection aux réfugié-e-s ni de lutter contre les causes de l'exode. La Suisse est une partie de cette Europe du fait de son adhésion à Schengen et à Dublin. L'accord de Schengen, qui prévoit la réintroduction limitée dans le temps de contrôles aux frontières, fonctionne. Il garantit à la Suisse son intégration dans le système d'information européen de Schengen et garantit la liberté de mouvement à l'intérieur de l'Europe, ce que le PS veut maintenir. Schengen est d'une importance cruciale pour le secteur du tourisme également. La communauté des visas avec l'UE, notamment, est une condition *sine qua non* pour le succès de cette importante branche économique.

L'accord de Dublin doit en revanche être révisé. Il est fondé sur le principe d'une politique d'asile harmonisée à l'échelle européenne. Jusqu'à présent, seules ont toutefois pu être élaborées des règles communes pour le premier pays d'accueil. Il est urgent que l'UE et la Suisse développent des structures d'enregistrement communes et instaurent une clé de répartition. En outre, l'harmonisation des procédures d'asile, la fixation de normes respectueuses de la dignité humaine pour l'accueil, l'hébergement et la prise en charge des réfugié-e-s, de la pratique de l'accueil et des conditions d'accueil est indispensable. En

attendant la révision satisfaisante de l'accord de Dublin, le PS Suisse demande la suspension du renvoi automatique « Dublin » vers des Etats qui ne garantissent pas des procédures d'asile équitables et le respect des droits fondamentaux.

Les accords d'association sur Schengen et Dublin conclus avec la Suisse sont couverts par les Bilatérales II, si bien qu'une fin de l'accord sur la libre circulation des personnes n'entraînerait pas leur résiliation automatique. Toutefois, le Conseil européen a expliqué que l'introduction de contingents d'immigration remettrait en question l'association de la Suisse à Schengen et à Dublin.

### ***Nouveaux accords bilatéraux***

Pour ce qui concerne la conclusion de nouveaux accords bilatéraux avec l'UE, le PS Suisse s'est montré ouvert à la signature d'autres accords importants sitôt que le blocage actuel qui paralyse les relations serait surmonté. Ainsi, il appelle de ses vœux la participation complète de la Suisse au programme de recherche Horizon 2020, au programme de formation Erasmus+ et au programme Europe créative, duquel font partie, entre autres, les programmes de l'UE sur la culture et le programme MEDIA (qui vise à encourager le développement du secteur de l'industrie audiovisuelle européenne). Sur le fond, le PS est aussi ouvert à la possible extension de la participation sectorielle au marché intérieur et à la négociation de nouveaux accords pour l'électricité, l'énergie, la chimie (REACH) et les prestations financières. Le PS se réserve toutefois sans équivoque la possibilité de procéder à l'évaluation définitive de chaque accord sectoriel lorsque les résultats finaux des négociations seront disponibles. En ce moment, la pression sur la conclusion de nouveaux accords est toutefois faible. La branche financière est divisée en « grandes banques » et « banques nationales » (voir accord sur les services financiers). En ce qui concerne l'accord dans le domaine de l'électricité, la Suisse devrait se prononcer pour l'ouverture complète du marché (aussi pour les ménages privés), une décartellisation d'envergure des exploitants du réseau ou une dissolution des contrats à long terme (parfois encore en vigueur) passés avec des centrales nucléaires françaises. La branche elle-même n'est donc, ici aussi, pas unanime. Un accord dans le domaine de l'électricité augmenterait certes l'efficacité des échanges transfrontaliers d'électricité, mais il n'est pas déterminant pour l'accès au marché. Le PS rejette toutefois une ouverture plus poussée du marché pour les ménages privés. De manière générale, le parti socialiste s'opposera et combattrait tout nouvel accord avec l'Union européenne qui met en danger ou qui affaiblit la sécurité de l'approvisionnement, la qualité des prestations publiques à la population et l'ouverture de secteurs publics au domaine marchand.

Fondamentalement, il faut avoir conscience de ceci : plus le nombre d'accords sectoriels que la Suisse appelle de ses vœux est grand, plus l'UE se montrera insistante lorsqu'elle exigera un cadre institutionnel adéquat de son point de vue à elle.



## IV. Un accord-cadre institutionnel : une étape incontournable

Un pas de plus vers l'intégration est pour la Suisse indispensable et important. La voie bilatérale ne peut pas être maintenue sous la forme actuelle et la conclusion de nouveaux accords est pour l'heure bloquée. Chaque accord prévoit en outre une solution qui lui est propre pour la reprise du droit européen, de l'interprétation des normes ou de la façon d'agir en cas de conflit. Il est donc dans l'intérêt de la Suisse et de l'UE de trouver un accord-cadre qui puisse répondre à ces questions sur le plan universel et non sur le plan sectoriel.

**Thèse 9 : Un accord-cadre institutionnel est indispensable pour le développement des accords bilatéraux. Le PS soutiendra cet accord s'il garantit le maintien de la protection des travailleurs obtenue, ainsi que l'offre du service public, et s'il permet une participation raisonnable de la Suisse au développement du droit européen.**

Il n'appartient toutefois pas au PS de faire de la publicité pour un tel accord. L'UE doit expliquer clairement pourquoi elle a besoin d'une garantie institutionnelle de ce genre.

Du point de vue PS se posent trois questions essentielles:

1. **Le maintien et le développement des mesures d'accompagnement :** pour le PS, la vraie question porte sur le maintien des normes actuelles de droit du travail, y compris des mesures d'accompagnement. Celles-ci ne sauraient être remises en question par un accord institutionnel. Une reprise de la jurisprudence de la Cour en matière de droit collectif du travail, en particulier, doit être exclue. Les toutes dernières propositions de la Commission européenne montrent que cela ne devrait pas constituer un obstacle insurmontable.
2. **La souveraineté :** des adaptations du droit européen sont aujourd'hui intégrées dans l'ordre juridique intérieur de manière volontaire par la Suisse (reprise autonome). Une reprise automatique ou dynamique du droit européen poserait la question de l'exercice de la souveraineté de la Suisse de manière assez similaire. Il n'est pourtant pas raisonnable de figer les accords et d'ignorer l'évolution du droit européen. La seule voie raisonnable consiste à obtenir de l'Union un droit de participation qualifié à l'élaboration des normes, assortie d'un « *opting out* » dans les cas pour lesquels de nouvelles dispositions seraient inacceptables pour notre pays.
3. **Règlement des différends :** avec ce concept et la lutte contre les « juges étrangers » (ainsi nommés), la droite veut nous imposer une discussion biaisée. Lorsqu'il s'agit d'interpréter le droit européen *stricto sensu*, il est logique de faire appel à la Cour de Justice de l'UE (CJUE). S'il s'agit d'interpréter le texte d'accords bilatéraux, nous pouvons accepter que la Cour de justice s'y emploie. La présence – ou non – d'un-e juge suisse parmi les juges de la Cour n'est pas déterminante.

Si un accord-cadre éventuel trouve des réponses satisfaisantes à ces trois questions principales, le PS se prononcera en faveur de l'accord. Cette étape implique toutefois une

nette perte de souveraineté. Elle doit être reliée impérativement à un objectif à long terme à visée stratégique.

## **V. L'étape suivante : un accord multilatéral avec un « EEE 2.0 »**

(Le chapitre V et la thèse 10 ont été supprimés et reportés pour discussion au Congrès des 3 et 4 décembre 2016)

## **VI. Pour une Europe socialiste**

**Thèse :** *Le PS s'engage comme membre à part entière dans le cadre du Party of European Socialists (PES) pour une UE sociale, écologique et plus démocratique.*

La Suisse est reliée de façon extrêmement étroite à l'UE : politiquement, culturellement, juridiquement et économiquement. Notre succès et notre qualité de vie dépendent autant de l'échange avec les pays de l'UE que des nombreuses personnes issues de la migration vivant dans notre pays.

Le PS Suisse rejette avec détermination l'apparente absence d'alternatives à l'Europe néolibérale. Mais il est persuadé de l'inexistence d'alternatives à des solutions et à des réglementations de plus en plus internationales. Sinon, où mettre un frein aux tours de passe-passe fiscaux des multinationales au niveau international ? Sinon, où trouver des solutions respectueuses de la dignité humaine pour les hommes et les femmes qui empruntent le chemin de l'exode ? Sinon, où aborder avec efficacité les problèmes de la politique climatique et environnementale ? S'engager dans ce sens pour le projet européen ne signifie pas que l'on adhère à tout ce que l'UE fait ou à tout ce qui se passe en son nom. Le socialisme n'a en ce moment aucune majorité dans l'UE. Le PS défend les acquis en Suisse, tout comme il critique vertement le secret bancaire, la politique à l'égard des réfugié-e-s, les privilèges fiscaux pour les multinationales et de nombreux autres points. De façon tout à fait comparable, le PS Suisse défend le projet européen, mais il critique avec véhémence certaines politiques et certaines carences institutionnelles. Cela n'est nullement contradictoire : nous luttons pour une autre Suisse, justement parce que nous sommes des Suissesses et des Suisses. Nous luttons exactement de la même manière pour une autre Europe, précisément parce que nous sommes des Européennes et des Européens convaincu-e-s.

Le PS voit l'avenir de notre pays dans le cercle de ses voisins européens. C'est notamment pour cette raison et pour renforcer notre engagement en Europe qu'il aspire à une « qualité de membre à part entière » (affiliation intégrale) au *Party of European Socialists* (PES) d'ici à 2018 et qu'il contribue à l'avènement d'une solidarité et d'une collaboration renforcées entre toutes les forces de gauche d'Europe. Il peut ainsi venir occuper le cœur de l'Europe.

Pour le PS, c'est clair : l'UE doit trouver un chemin hors de la crise et se réformer, devenir plus sociale, fédéraliste et démocratique.